

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.00811**

**DON D'UNE ŒUVRE D'AGATHE PITIE -  
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU les arrêtés 2020.00030 et 2021.00047 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, et lui confiant notamment la suppléance générale en cas d'absence ou d'empêchement du Président,

CONSIDERANT que la société FINAQUER a souhaité faire don au Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole d'une œuvre de l'artiste Agathe Pitié : *Seis Estacion*, 2015, encre de chine, aquarelle et feuilles d'or sur papier, 70 x 58 cm,

CONSIDERANT qu'Agathe Pitié, née en 1986 et diplômée en 2012 de l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris réalise de très grands dessins à l'encre de chine, méticuleusement composés d'une multitude de personnages inspirés tant des mythes anciens que de l'actualité du XXI<sup>e</sup> siècle et de la pop culture. Ses dessins se singularisent par un trait net et incisif faisant référence aux maîtres du Moyen-Âge européen. L'artiste navigue de liens en liens sur Internet et, forte de la masse d'informations parcourue, elle constitue des fresques originales. Souvent, celles-ci sont marquées par une multitude de petites scènes et d'épisodes d'affrontements, opposés à un élément ou une figure symbolisant l'équilibre et la quiétude, tel le chat mystique dominant l'intégralité de son œuvre *À la recherche des secrets de l'univers*. Cet élément apparaît comme véritable contrepoids au souffle de folie parfois cataclysmique qui traverse ses dessins et résonne comme l'étrange écho moderne des peintures de Jérôme Bosch, à l'apparence d'un zapping familier et dérangent de notre propre culture de l'image,

CONSIDERANT que *Seis Estacion* raconte le cycle de violence dans lequel est engagé le gang Mara Salvatrucha (ou SM-13), une association ultra-violente formée à Los Angeles dans les années 1970. Alors que la guerre éclatait au Salvador, ses premiers membres se rassemblèrent dans le but de soutenir les Salvadoriens immigrés lorsque le conflit raviva d'immenses tensions au sein des quartiers. Désormais étendu à d'autres pays d'Amérique latine et d'Amérique du Nord, le gang compterait plus de 50 000 membres à l'heure actuelle. L'artiste dépeint ici en « six stations » les affrontements extrêmement violents qui conduisent à de nombreux crimes,

CONSIDERANT qu'en lien avec le 5<sup>e</sup> Prix des Partenaires, le MAMC+ a acquis en 2014 deux dessins *Infraince / faces cachées* (2014) et *Bloods'n crips* (2014), ce dernier représentant, tout comme *Seis Estacion*, un affrontement entre gangs rivaux. *Seis Estacion* vient donc enrichir les collections d'œuvres graphiques d'artistes contemporains et renforcer le fonds actuel d'Agathe Pitié,

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des musées du 28 juin 2022 concernant l'intégration de cette œuvre dans les collections publiques du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 10 août 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20220725-C20220081110

Date de mise en ligne : 10 août 2022

## DECIDE

### ARTICLE 1

Une convention organisant le don sans conditions ni charges est signée avec la société FINAQUER, représentée par Bertrand Ducreux, sise 13 place du Panthéon, 75005 Paris, pour le don de l'œuvre susmentionnée.

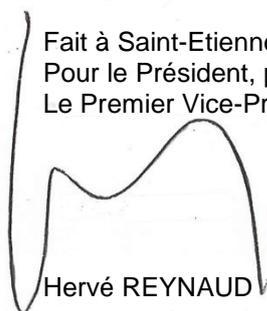
### ARTICLE 2

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

### ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 10/08/2022  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a smaller 'R' and 'EYNAUD'.

Hervé REYNAUD